



FOOT N° 412 DU JEUDI 21 MARS 2019

- **NOTE AUX TRESORIERES**

Liste des clubs non à jour du règlement de leur facture :

GREMIO FUTSAL – SEYNOD FUTSAL

- **MEDAILLES DE LIGUE**

Les clubs désireux de proposer des récompenses de Ligue pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés **de faire une demande au District** en utilisant l'imprimé de la Ligue disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents », **pour le 15 Avril 2019**, dernier délai.

Vous voudrez bien communiquer à la Ligue, la date, le lieu et l'heure choisis pour la remise de ces récompenses.

- **MEDAILLES DE DISTRICT**

Les clubs désireux de proposer des récompenses de District pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés de faire une demande par courrier ou mail au secrétariat du District.

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

Le temps d'activité à comptabiliser est celui de dirigeant, éducateur ou arbitre. Le temps où la personne n'est que joueur n'est pas comptabilisé dans les 10 ans.

RAPPEL :

Une seule récompense par club, par année sportive.

Le club fêtant un anniversaire peut solliciter plusieurs médailles (3 au maximum). Elles pourront alors être remises à cette occasion. Nous informer dans ce cas, de la date de la remise. La personne proposée pour la récompense, doit être licenciée. Toute fiche ne portant pas ce numéro de licence, ne sera pas retenue. L'imprimé de demande est disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents > Fiches et Formulaire > Docs Clubs ».

Les clubs doivent nous le faire parvenir **pour le 30 Avril 2019 dernier délai.**



- **DATES A RETENIR**

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous incitons les clubs à respecter ces quelques recommandations :

U7 - U9 :

- Pas de classements
- Pas de matchs éliminatoires.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.
- Faire attention au temps d'attente.

U11 :

- Pas de matchs éliminatoires.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.
- Organisation des phases par poules.
- Faire attention au temps d'attente.

U13 :

- Faire attention au temps de récupération entre les matchs.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.

U15 - U17 - U19 :

- Faire attention au temps de récupération entre les matchs.

TOURNOIS FUTSAL :

- Faire attention au temps d'attente.
- Il est déconseillé d'inscrire plus de 16 équipes par gymnase car le temps d'attente serait trop long.
- Il ne doit pas comporter de matchs éliminatoires (U7 - U9 - U11)
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de match (U7 - U9 - U11 - U13)
- Aucun classement ne doit être réalisé (U7 - U9)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi



amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

- **CORRESPONDANCE**

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline : M.Guérin – M.Vermast – M.Cros

Commission des Jeunes : FC Cranves Sales – US Semnoz Vieugy – FC Combloux – US Mont Blanc Passy – Beaumont Collonges FC - CS Vacheresse Chevenoz – ETS ST Jeoire – CS Chamonix – FC Cessy Gex – AJ Ville la Grand – Gpt Jeunes de l'Épine – FC St Cergues – CS St Pierre en Faucigny – Gpt Jeunes Pays du Mont Blanc – US Challex – ETS Le Bourget – Marignier SP – FC Brevon

Commission Sportive : ETS Chilly – Annecy Portugais – FC St Cergues – ETS Amancy – Lemman Presqu'île – ES Douvaine Loisin – CS Vacheresse Chevenoz – US Semnoz Vieugy – FRS Champanges – ESCO – SC Morzine VA – CS St Pierre en Faucigny – FC Marcellaz Albanais – FJ Ambilly – CS d'Ayse – FC Anthy SP

Commission Féminine : M.Libon – M.Steven – F.Sud 74 – FC Thônes – CS Vacheresse Chevenoz – FC du Haut Rhône – FC Chambotte – Aravis – ETS Seynod

Commission des Arbitres : Mme. Munier – M. Ouechtati – M.Koudoagbo - M.Bouaicha – M.Machado – M.Marion Gallois- Foron FC – EST Douvaine Loisin

Commission du Statut de l'Arbitrage : M.Marion Gallois

Trésorier : EST Seynod

Commission d'Appel : M.Omer – Foron FC – FC Carroz d'Araches

Commission des Délégués : Foron FC – M.Nicollaud